

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 et du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Le centre historique a été découpé en 8 secteurs, pour permettre une programmation du ravalement.

En principe, un nouveau secteur est engagé chaque année et les propriétaires ont 3 ans pour réaliser les travaux de ravalement selon les prescriptions de la Ville.

En contrepartie, la Ville s'est engagée à subventionner les travaux à hauteur de 20 % pendant la période opérationnelle des 3 ans relative à chaque tranche.

Le tableau ci-après fait apparaître le bilan au 18/12/2000 des travaux réalisés et des montants financiers.

Récapitulatif des subventions versées depuis le lancement de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

Phasage		Dossiers traités	Immeubles concernés	Montants de travaux générés	Montants des subventions versées	
Secteurs	Dates opérationnelles				F	€
Secteur 1	1993 - 1994 - 1995	96	93	7 394 396 F	1 472 779	224 523,71
Secteur 2	1994 - 1995 - 1996	85	83	9 432 837 F	1 806 830	275 449,45
Secteur 3	1995 - 1996 - 1997	128	121	8 115 004 F	1 558 591	237 605,66
Secteur 4	1996 - 1997 - 1998	92	96	6 384 692 F	1 189 365	181 317,52
Secteur 5	1997 - 1998 - 1999	64	61	4 574 195 F	887 002	135 222,58
Secteur 6	1999 - 2000 - 2001	10	8	1 726 842 F	288 345	43 957,91
Secteur 7	2000 - 2001 - 2002	5	5	450 785 F	46 610	7 105,65
Secteur 8	2001 - 2002 - 2003	3	3	201 891 F	20 187	3 077,49
TOTAL		483	470	38 280 642 F	7 269 709	1 108 259,99

Afin de permettre la clôture des secteurs, constat de l'achèvement du ravalement, il s'est avéré nécessaire de décaler d'une année l'engagement du secteur n° 6 de 1998 à 1999. Il en est de même cette année où il est proposé au Conseil Municipal de différer l'engagement du secteur n° 8 à 2002 pour permettre la gestion des secteurs en cours et leur attribuer une année supplémentaire de régularisation.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de prendre en compte 5 dossiers en régularisation dans des secteurs hors période opérationnelle, pour lesquels des accords ont été pris intégrant des contraintes spécifiques (attente d'accord du subventionnement par l'Etat, travaux réalisés mais difficultés dans la facturation, anticipation sur secteur 8...).

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Cinquième secteur	6 dossiers	60 529 F	9 227,59 €
- Sixième secteur	3 dossiers	122 433 F	18 664,79 €
- Septième secteur	4 dossiers	93 252 F	14 216,18 €
- Régularisations - Divers secteurs	5 dossiers	153 238 F	23 360,98 €
Total	18 dossiers	429 452 F	65 469,54 €

dont le détail figure dans les tableaux ci-après :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention	
CINQUIEME SECTEUR					
1, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	73 669 F	20 %	14 733 F	2 246,03 €
29/31, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	75 531 F	20 %	15 106 F	2 302,89 €
30, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	26 686 F	20 %	5 337 F	813,62 €
55, Rue Battant	GALEACE SCI 53, Rue Battant 25000 BESANÇON	62 570 F	20 %	12 514 F	1 907,75 €
86, Rue Battant	GESTRIM 25, Rue Proudhon - BP193 25015 BESANÇON CEDEX	59 329 F	20 %	11 865 F	1 808,81 €
104, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	4 874 F	20 %	974 F	148,49 €
6 dossiers - TOTAL		302 659 F		60 529 F	9 227,59 €
SIXIEME SECTEUR					
2, Rue Gambetta	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	139 907 F	20 %	27 981 F	4 265,68 €
12/14, Rue de la République	Cabinet CURTET 25, Rue de la République BP 66587 25027 BESANÇON CEDEX	310 122 F	20 %	62 024 F	9 455,50 €

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention	
17, Rue Gambetta	M. LANDRY Jean-Pierre 17, Rue Gambetta 25000 BESANÇON	162 140 F	20 %	32 428 F	4 943,62 €
3 dossiers - TOTAL		612 169 F		122 433 F	18 664,79 €
SEPTIEME SECTEUR					
1, Quai Veil Picard / 1, Rue d'Arènes	Mme PINTO DA SILVA Huguette Rue de la Vallée 25480 MISEREY-SALINES	380 963 F	20 %	76 192 F	11 615,40 €
13, Rue d'Arènes	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	33 603 F	20 %	6 720 F	1 024,46 €
27, Rue d'Arènes	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	20 029 F	20 %	4 005 F	610,56 €
29, Rue d'Arènes	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	31 675 F	20 %	6 335 F	965,76 €
4 dossiers - TOTAL		466 270 F		93 252 F	14 216,18 €
REGULARISATIONS - DIVERS SECTEURS					
20, Rue Mégevand (secteur 3)	Association Diocésaine 3, Rue de la Convention 25000 BESANÇON	211 159 F	20 %	42 231 F	6 438,07 €
32, Faubourg Rivotte (secteur 4)	Mme MESIERES Monique 20, Rue de la Préfecture 25000 BESANÇON	30 939 F	20 %	6 187 F	943,20 €
11, Rue Morand / 15, Rue Proudhon (secteur 8)	SCI BRANGET 11, Rue Morand 25000 BESANÇON	267 628 F	20 %	53 525 F	8 159,83 €
42, Grande Rue / 1, Rue d'Anvers (Angle secteurs 1/8)	Syndic des Copropriétaires Rue d'Anvers M. DHOUTAUT Bernard 1, Rue d'Anvers 25000 BESANÇON	68 207 F	20 %	13 641 F	2 079,56 €
1, Rue Proudhon (Angle secteurs 3/8)	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	188 274 F	20 %	37 654 F	5 740,32 €
5 dossiers - TOTAL		766 207 F		153 238 F	23 360,98 €
TOTAL GENERAL		2 147 305 F		429 452 F	65 469,54 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2001, au chapitre 92.824.6572.82017.30100,

- le report d'une année de l'engagement du secteur 8.

«M. LE MAIRE : Je veux simplement attirer votre attention sur l'impact économique de cette opération puisque si la Ville de Besançon verse 7 269 000 F, cela représente 38 280 000 F de travaux qui sont donnés aux entreprises bisontines ou tout du moins de la périphérie. L'intérêt de cette opération est bien sûr de valoriser notre patrimoine architectural et nos façades, et faire que notre ville soit encore plus belle, mais aussi de donner 38 MF de travaux aux entreprises, et ces subventions de la Ville, c'est 7 MF que la Ville verse en direction des entreprises, du monde économique de Besançon.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, avec l'étude de ce point, je crois que nous quittons le milieu associatif. Nous connaissons tous l'anniversaire de la loi 1901 et je vais vous faire une proposition Monsieur le Maire mais prenez-là dans un sens constructif : avec la confirmation que vous allez adresser aux associations sur le vote que vient de faire la docte assemblée, il serait peut-être judicieux de rappeler les principales caractéristiques de la loi 1901 et surtout les risques de dérives éventuelles parce que nous sommes rentrés maintenant dans l'ère de la discipline et du respect justement de cette loi et un mot de votre part aux associations en leur confirmant cet acompte de subvention serait, je crois, le bienvenu.

M. LE MAIRE : Nous allons prévenir les associations que nous avons subventionnées comme nous le faisons habituellement. On pourrait peut-être mettre une information sur ce qui va se faire en juillet 2001 au niveau de la vie associative.

M. Bernard LAMBERT : Je ne parle pas de l'anniversaire, Monsieur le Maire, je parle des caractéristiques de la loi et du respect du fonctionnement de la loi 1901.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris mais le Centre 1901 a tout au long de l'année des cycles de conférences par rapport à cela, entre autres par rapport aux problèmes de financement et à l'instruction fiscale du 18 septembre 1998 je crois, qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les associations.

M. Emmanuel DUMONT : ...le réseau départemental en partenariat avec la Ville organise ce samedi même au Centre 1901 rue du Polygone une journée de formation qui débute à 9 heures 30 et qui se termine à 17 heures avec bien sûr un repas. Vous pouvez vous inscrire auprès du service Vie Associative.

M. LE MAIRE : Merci de l'information, Monsieur DUMONT. Monsieur ROSSELOT, vous êtes satisfait je pense ?

M. Jean ROSSELOT : Oui tout à fait mais ça va encore mieux en le disant. Je dirais même que le ravalement des façades avec l'illumination de la Citadelle est un des deux points significatifs marquants. Il aurait dû y en avoir beaucoup d'autres qui vont dans le sens de la valorisation du patrimoine mais il y a quelque chose que je me suis toujours demandé, je ne comprends pas pourquoi vous confinez cette action de ravalement des façades. Pourquoi n'est-elle pas généralisée à toute la ville ? Je trouve qu'elle s'appliquerait parfaitement au bas de la rue de Belfort par exemple. Le type d'architecture est d'une autre facture que celui de la Boucle. Il est du type de celui de Montbéliard ou bien de Belfort et il appelle beaucoup plus la coloration, le ravalement coloration que le ravalement tout simple. Mais je dirais que des intersections et en plus ce sont des coeurs de quartier, l'intersection comme celle de la rue Pergaud et de la rue de Dole, ça nous ramène 50 ans en arrière. A Montbéliard et à Belfort, en 10 ans ils ont résorbé tous ces points noirs, quand je dis points noirs c'est tout noir, au sens propre et au sens figuré.

M. LE MAIRE : Je partage votre avis.

M. Jean ROSSELOT : Merci, Monsieur le Maire. Rue de Vesoul, c'est pareil, je dirais qu'il faut généraliser. Alors vous qui êtes, comme moi d'ailleurs, un fervent de la lutte contre l'exclusion, il ne faut pas exclure des quartiers de la ville. Il faut se préparer à ce que tout le monde profite de cet hymne à la beauté.

M. LE MAIRE : On ne veut vexer personne, surtout pas vous Monsieur ROSSELOT, on aime tellement que vous soyez parmi nous.

M. ROSSELOT : Vous voyez ce que je veux dire. Je suis sûr en plus avec la bonne foi...

M. LE MAIRE : J'ai coupé le micro quand vous avez dit que j'étais un homme de bonne foi (rires), c'est terrible ça !

Mme Nicole WEINMAN : Simplement pour enfoncer le clou un petit peu, c'est vrai qu'on pense à un quartier qui va devenir neuf, l'entrée de la rue de Vesoul avec tous les projets et les ZAC actuellement en cours, il peut être judicieux de prévoir en concomitance un programme de ravalement de façades pour la rue de Vesoul.

M. LE MAIRE : Nous avons voulu commencer par le centre-ville, le centre historique et ensuite je crois qu'on va effectivement petit à petit s'étendre. Ce que vous dites rue de Dole est exact même si je pense que la solution passera peut-être par une opération de plus grande envergure que la réfection et le ravalement de façades. Je connais bien le quartier, c'est celui où je suis né, il n'y a pas encore de plaque de marbre là-bas mais ça viendra ! Vous avez certainement raison mais si notre volonté fut de démarrer par le centre-ville, le centre historique, c'est que c'est là que vient le plus de monde, le plus de touristes. Cela dit sur ce que vous nous avez dit, à savoir agrandir ce périmètre, c'est faisable mais tout reste un problème de budget.

M. Jean ROSSELOT : Quand on veut être attentif à tous, on s'arrange pour faire un petit peu dans chaque coin et il n'était pas du tout impossible qu'on commence un petit peu rue Pergaud en même temps qu'au centre-ville. Ça fait plus égalitaire.

M. LE MAIRE : C'est peut-être ce qui vous caractérise mais ce n'est pas notre cas ; nous, nous pensons qu'il ne faut pas trop saupoudrer mais au contraire réaliser des opérations significatives.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas du saupoudrage, c'est n'oublier personne. Vous savez, c'est un signe, ça porte !

M. Michel LOYAT : Je crois que l'essentiel a été dit. Là il y a une opération qui concerne le centre historique, elle a un caractère systématique et étalé dans le temps, il y a un petit décalage d'une ou deux années mais les explications vous sont données dans le rapport. En aucun cas nous n'avons voulu exclure. Nous voulons opérer de manière très programmée, très correctement, surtout ne pas faire un petit peu ici, un petit peu là pour faire plaisir. Non, je crois que la cohérence doit l'emporter. Ensuite, nous examinerons si nous faisons davantage, en prenant en compte les contraintes budgétaires et également l'intérêt de faire ici ou là mais je crois qu'il faut toujours se donner le temps de la réflexion et quand on lance l'opération, la faire jusqu'au bout.

M. LE MAIRE : J'insiste à nouveau sur l'importance de la somme engagée, plus de 7 MF de la part de la Ville. Je pense que chacun l'a remarqué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.